



CRCAM NORD MIDI-PYRENEES

Société de Courtage d'Assurances **07 019 259**
219 AVENUE FRANCOIS VERDIER
81022 ALBI CEDEX 9

N° Tél. gestion : **05 63 49 55 66**

ASSURANCES AGRI PRO

du lundi au vendredi de 09h00 à 17h45

N° Tél. sinistre : **0 800 810 812**

Service & appel
gratuits

ALBI, le 16/12/2025

EARL EARL DE GOUNET
GOMET
46250 ST CAPRAIS

Avis de cotisations

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le détail de vos cotisations d'assurance arrivant à échéance et associées à votre compte IBAN : **FR76 1120 6000 8904 0835 2900 010** BIC : **AGRIFRPP812**.

En cas d'erreurs ou d'omissions, vous pouvez contacter le service gestion au numéro indiqué ci-dessus.

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Guillaume ORECKIN
Directeur Général de Pacifica

Caractéristiques des contrats

Nature du contrat	N° de contrat	Date d'exigibilité	Montant de la cotisation TTC en €
MULTIRISQUE AGRICOLE Le montant TTC correspond à la cotisation du renouvellement à l'échéance principale du 01/01/2026 de votre contrat.	9885678908	01/01/2026	3 009,01
AUTOMOTEUR TRACTEUR (HORS MONTAGNE) DEUTZ FH-850-ET Le montant TTC correspond à la cotisation du renouvellement à l'échéance principale du 01/01/2026 de votre contrat.	9885634908	01/01/2026	764,91
AUTOMOTEUR TRACTEUR (HORS MONTAGNE) DEUTZ CN-355-WY Le montant TTC correspond à la cotisation du renouvellement à l'échéance principale du 01/01/2026 de votre contrat.	9885640908	01/01/2026	893,95
AUTOMOTEUR TRACTEUR (HORS MONTAGNE) JOHN DEERE 1PY5105MCSF002588 Le montant TTC correspond à la cotisation du renouvellement à l'échéance principale du 01/01/2026 de votre contrat.	9885643908	01/01/2026	572,51
AUTOMOTEUR AUTOMOTEUR DE RECOLTES FACMA DM2238MR3M01 Le montant TTC correspond à la cotisation du renouvellement à l'échéance principale du 01/01/2026 de votre contrat.	9885647908	01/01/2026	485,27
AUTOMOTEUR TRACTEUR (HORS MONTAGNE) DEUTZ 42GR46 Le montant TTC correspond à la cotisation du renouvellement à l'échéance principale du 01/01/2026 de votre contrat.	9885652908	01/01/2026	68,36
VEHICULE PROFESSIONNEL CG-785-GB Bonus / Malus : 0,50 Le montant TTC correspond à la cotisation du renouvellement à l'échéance principale du 01/01/2026 de votre contrat.	9885666908	01/01/2026	309,49



CONTRAT	CARACTERISTIQUES DU RISQUE	FORMULE ET OPTIONS SOUSCRITES	FRANCHISE																														
Véhicule professionnel N° 9885666908	CITROEN C15 CG-785-GB Coefficient Bonus/Malus : 0,50 Lieu de garage : 46250 ST CAPRAIS	FORMULE TOUS RISQUES INITIALE	250 € Bris de glace : sans franchise																														
Informations complémentaires	Vous avez acquis un cadeau de franchise valable lors d'un éventuel sinistre pour toutes les garanties de votre contrat (à l'exclusion de la garantie catastrophes naturelles).																																
Cotisation annuelle TTC	<table><tr><td>Coefficient de Réduction Majoration (CRM)</td><td>0,50</td><td></td></tr><tr><td>Cotisation annuelle de référence HT</td><td>405,38 €</td><td></td></tr><tr><td>Cotisation annuelle de référence après CRM HT</td><td>202,69 €</td><td></td></tr><tr><td> dont catastrophe naturelle</td><td></td><td>1,85 €</td></tr><tr><td> dont cotisation HT soumise à TVA</td><td></td><td>14,82 €</td></tr><tr><td>Autres Cotisations annuelles HT (Protection corporelle du conducteur, Assistance 25)</td><td>+</td><td>59,99 €</td></tr><tr><td>Taxes annuelles</td><td>+</td><td>43,85 €</td></tr><tr><td> dont taxe attentat</td><td></td><td>6,50 €</td></tr><tr><td>TVA (Taux 20,00 %)</td><td>+</td><td>2,96 €</td></tr><tr><td>Cotisation annuelle TTC</td><td>=</td><td>309,49 €</td></tr></table>			Coefficient de Réduction Majoration (CRM)	0,50		Cotisation annuelle de référence HT	405,38 €		Cotisation annuelle de référence après CRM HT	202,69 €		dont catastrophe naturelle		1,85 €	dont cotisation HT soumise à TVA		14,82 €	Autres Cotisations annuelles HT (Protection corporelle du conducteur, Assistance 25)	+	59,99 €	Taxes annuelles	+	43,85 €	dont taxe attentat		6,50 €	TVA (Taux 20,00 %)	+	2,96 €	Cotisation annuelle TTC	=	309,49 €
Coefficient de Réduction Majoration (CRM)	0,50																																
Cotisation annuelle de référence HT	405,38 €																																
Cotisation annuelle de référence après CRM HT	202,69 €																																
dont catastrophe naturelle		1,85 €																															
dont cotisation HT soumise à TVA		14,82 €																															
Autres Cotisations annuelles HT (Protection corporelle du conducteur, Assistance 25)	+	59,99 €																															
Taxes annuelles	+	43,85 €																															
dont taxe attentat		6,50 €																															
TVA (Taux 20,00 %)	+	2,96 €																															
Cotisation annuelle TTC	=	309,49 €																															
Vos avantages tarifaires	Le montant de la cotisation tient compte de votre réduction de : - Détention d'un contrat Multirisque Habitation, professionnel ou agricole chez PACIFICA : - 5,00 % - Avantage Bon Conducteur Professionnel (après application de votre CRM) : - 26,00 %																																
Conseils prévention																																	
En cas de risque météorologique, vous bénéficiez avec votre contrat d'alertes par SMS vous permettant d'accéder à des conseils de prévention pour vous protéger, ainsi que vos proches. Pour renseigner ou modifier votre numéro de téléphone mobile contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre espace en ligne sécurisé.																																	



L'ASSURANCE DE VOS REMORQUES ET CAMIONS

CONTRAT	CARACTERISTIQUES DU RISQUE	FORMULE ET OPTIONS SOUSCRITES	FRANCHISE									
Remorque N° 11993170908	REMORQUE BTP STANDARD NEW HOLLAND GJ-593-CD Lieu de remisage : 46250 ST CAPRAIS	MINI	sans franchise									
Clauses	Contrairement à ce qui est indiqué dans vos conditions personnelles, le bien assuré est une remorque agricole ou un matériel agricole destiné à être attelé exclusivement à un tracteur agricole ou à une machine agricole automotrice.											
Cotisation annuelle TTC	<table><tr><td>Cotisation annuelle de référence HT</td><td></td><td>7,95 €</td></tr><tr><td>Taxes annuelles</td><td>+</td><td>2,08 €</td></tr><tr><td>Cotisation annuelle TTC</td><td>=</td><td>10,03 €</td></tr></table>			Cotisation annuelle de référence HT		7,95 €	Taxes annuelles	+	2,08 €	Cotisation annuelle TTC	=	10,03 €
Cotisation annuelle de référence HT		7,95 €										
Taxes annuelles	+	2,08 €										
Cotisation annuelle TTC	=	10,03 €										

CONTRAT	CARACTERISTIQUES DU RISQUE	FORMULE ET OPTIONS SOUSCRITES	FRANCHISE									
Remorque N° 9885630908	REMORQUE BRAS STANDARD DEMAREST FN-791-WY Lieu de remisage : 46250 ST CAPRAIS	MINI	sans franchise									
Clauses	Contrairement à ce qui indiqué dans vos conditions personnelles, le bien assuré est une remorque agricole ou un matériel agricole destiné à être attelé exclusivement à un tracteur agricole ou à une machine agricole automotrice.											
Cotisation annuelle TTC	<table><tr><td>Cotisation annuelle de référence HT</td><td></td><td>21,35 €</td></tr><tr><td>Taxes annuelles</td><td>+</td><td>5,61 €</td></tr><tr><td>Cotisation annuelle TTC</td><td>=</td><td>26,96 €</td></tr></table>			Cotisation annuelle de référence HT		21,35 €	Taxes annuelles	+	5,61 €	Cotisation annuelle TTC	=	26,96 €
Cotisation annuelle de référence HT		21,35 €										
Taxes annuelles	+	5,61 €										
Cotisation annuelle TTC	=	26,96 €										

CONTRAT	CARACTERISTIQUES DU RISQUE	FORMULE ET OPTIONS SOUSCRITES	FRANCHISE									
Remorque N° 9885625908	REMORQUE BRAS STANDARD BRUNEAU FN-490-WY Lieu de remisage : 46250 ST CAPRAIS	MINI	sans franchise									
Clauses	Contrairement à ce qui indiqué dans vos conditions personnelles, le bien assuré est une remorque agricole ou un matériel agricole destiné à être attelé exclusivement à un tracteur agricole ou à une machine agricole automotrice.											
Cotisation annuelle TTC	<table><tr><td>Cotisation annuelle de référence HT</td><td></td><td>16,49 €</td></tr><tr><td>Taxes annuelles</td><td>+</td><td>4,33 €</td></tr><tr><td>Cotisation annuelle TTC</td><td>=</td><td>20,82 €</td></tr></table>			Cotisation annuelle de référence HT		16,49 €	Taxes annuelles	+	4,33 €	Cotisation annuelle TTC	=	20,82 €
Cotisation annuelle de référence HT		16,49 €										
Taxes annuelles	+	4,33 €										
Cotisation annuelle TTC	=	20,82 €										

Sauf évolution à venir, nous vous rappelons que tous les premiers de chaque mois nous prélevons :

Caractéristiques des contrats		
Nature du contrat	N° de contrat	Mensualité TTC en €
VEHICULE PROFESSIONNEL DT-426-JN Bonus / Malus : 0,50	12291807908	36,11
Le montant total de la(des) cotisation(s) ci-dessus s'élève à 36,11 € TTC .		
Conformément à votre demande et au mandat SEPA référencé 0000000000000000000000008841452908PCK, la(les) mensualité(s) est(sont) prélevée(s) tous les mois par CRCAM NORD MIDI-PYRENEES (ICS : FR03ZZZ399305) sur le compte IBAN : FR76 1120 6000 8904 0835 2900 010 BIC : AGRIFRPP812 .		



Numéro de Compte :

Conformément à votre demande et au mandat SEPA référencé 00000000000000000008841452908PCK, ce montant sera prélevé par CRCAM NORD MIDI-PYRENEES (ICS : FR03ZZZ399305) sur le compte IBAN : **FR76 1120 6000 8904 0835 2900 010** BIC : **AGRIFRPP812**.



Pour toute correspondance :
CRCAM NORD MIDI-PYRENEES
Société de Courtage d'Assurances **07 019 259**
219 AVENUE FRANCOIS VERDIER
81022 ALBI CEDEX 9

ALBI, le 16/12/2025

N° Tél. gestion : 05 63 49 55 66
ASSURANCES AGRI PRO
du lundi au vendredi de 09h00 à 17h45

N° Tél. sinistre : 0 800 810 812 

EARL EARL DE GOUNET
GOMET
46250 ST CAPRAIS

Avis de renouvellement de vos contrats professionnels au 01/01/2026

Cher Client,

Vous trouverez ci-après une synthèse des principaux éléments de vos contrats professionnels renouvelés au 01/01/2026.

Si vous souhaitez recevoir l'avis de renouvellement détaillé d'un ou plusieurs de vos contrats, ou nous signaler toute modification, vous pouvez contacter le service gestion au numéro indiqué ci-dessus.

Vérifier les n° d'immatriculation de vos contrats d'assurance automoteur !

Les Forces de l'Ordre peuvent réaliser des contrôles de vérification de l'assurance de vos automoteurs et tracteurs par une lecture automatique de la plaque d'immatriculation.

Cette disposition s'applique aux véhicules motorisés disposant d'une plaque d'immatriculation au format SIV ou FNI (ne pas confondre avec la plaque d'exploitation).

Si votre véhicule est amené à circuler sur la voie publique, nous vous invitons donc à vérifier l'exactitude du n° d'immatriculation porté sur vos contrats d'assurance Automoteur.

En cas d'erreur ou omission du numéro d'immatriculation sur vos contrats automoteur, vous devez appeler le téléphone de gestion mentionné en haut de ce courrier.



IMPORTANT : Suite à la nouvelle réglementation actant le remplacement de la carte verte, la Carte internationale d'assurance justifiant votre assurance vous est adressée. Vous pouvez également la télécharger sur votre espace en ligne.

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Guillaume ORECKIN
Directeur Général de Pacifica



INFO + :**Modification de la contribution réglementaire Catastrophe Naturelle**

A compter du 1er janvier 2025, la contribution réglementaire Catastrophe Naturelle passe de 12% à 20% pour le contrat Multirisque Agricole et de 6% à 9% pour les contrats Assurance Automoteurs et Véhicule Professionnel. Cette contribution se répercute directement sur les cotisations de vos contrats d'assurance.

Votre conseiller ainsi que nos spécialistes en assurance agricole sont disponibles pour répondre à vos questions.



Informations générales

Entité Professionnelle : N° 391882EXP908, EARL EARL DE GOUNET
Composée de

<i>Titre, Nom, Prénom</i>	<i>Participe à l'activité</i>	<i>Parts</i>	<i>Date de 1^{ère} installation</i>
M. LAFAGE LAURENT	OUI	100%	20/08/1991

Activité Principale : POLYCLTURE ELEVAGE TRADITIONNEL
Activité(s) Secondaire(s) :
- ARBORICULTURE



LA MULTIRISQUE AGRICOLE

(Contrat n° 9885678908)

Caractéristiques du risque**Adresse du risque :** GOUMET 46250 ST CAPRAIS

Vous n'employez aucun salarié

195,00 ha (y compris bois, forêts, friches, étangs)

15 bâtiment(s) d'exploitation assuré(s) en dommages d'une surface totale de 3 916 m²1 bâtiment(s) exclu(s) d'une surface totale de 134 m²**L'assurance de votre contenu**

Autre contenu professionnel maxi 160 000 €

Contenu non professionnel maxi 1 000 €

Garanties acquises**Les responsabilités civiles (RC)**

Montant de franchise applicable : 10 % des dommages - mini 600 € ; maxi 3 000 €

RC exploitation, sauvegarde de vos droits

RC produits livrés et frais de retrait

RC commettant, aides bénévoles

RC du fait des bâtiments, terrains et retenues d'eau

RC atteinte accidentelle à l'environnement

La protection juridique (PJ)

Protection juridique des litiges de la vie privée et professionnelle

Les événements de base garantis

Garanties	Franchises
Incendie	Niveau 3
Dommages électriques	Niveau 2
Tempête, grêle ou neige	Niveau 3
Catastrophes naturelles	Franchise légale
Attentats	Niveau 3
Événements climatiques, inondations	Franchise spéciale
Frais supplémentaires suite à sinistre	Néant

Les garanties en option

Garanties	Franchises	Plafonds
Dégâts des eaux	Niveau 3	
Vandalisme	Niveau 3	(*)
Fulguration, morsure des animaux	Niveau 3	
Vol	Niveau 3	3 000 €
Bris de machines, sur matériel :	Niveau 2	
- Agricole tracté, traîné, porté		7 000 €

(*) Selon les biens sinistrés, le plafond de cette garantie correspond au montant assuré pour le type de contenu concerné figurant dans le tableau "Descriptif du contenu".

Les options Indemnisation +

Rachat de la vétusté jusqu'à 50%, corps d'état par corps d'état, sur vos bâtiments et serres dont le mode d'indemnisation choisi est "matériaux modernes" ou "valeur à neuf"

Frais de déblais et de démolition à hauteur des frais réels



Les garanties spécifiques à vos activités non souscrites au contrat

Bris de glace
 Dommages aux marchandises et animaux transportés
 Perte de marchandises en congélateur
 Perte de marchandises en chambre à atmosphère contrôlée
 Perte de marchandises sous serre verre
 Perte de marchandises sous chapelle plastique
 Perte de liquide - dommages aux cuves de lait et autres produits d'origine animale
 Perte de liquide - dommages aux cuves de combustibles
 Perte de liquide - dommages aux cuves d'engrais liquides
 Perte de liquide - dommages aux cuves de vins, alcools et autres produits d'origine végétale
 Bris de machine sur matériel bureautique
 Bris de machine sur matériel sous bâtiments d'élevage spécialisé
 Bris de machine sur matériel sous serres
 Bris de machine sur matériel aquacole/salicole
 Bris de machine sur filets paragrêles
 Bris de machine sur matériel de production d'énergie renouvelable
 Bris de bouteilles et autres conditionnements
 Perte d'exploitation élevage spécialisé
 Accident d'élevage
 RC tourisme rural - activités sportives
 RC tourisme rural - hébergement, restauration, goûter
 RC tourisme rural - accueil, visites, activités culturelles

Franchises

Les niveaux de franchise indiqués dans les tableaux "Evènements de base garantis" et "Garanties en options" descriptifs des garanties correspondent à :

Niveau 2 : 10 % du montant des dommages - mini 300 € ; maxi 1 500 €

Niveau 3 : 10 % du montant des dommages - mini 600 € ; maxi 3 000 €

La franchise catastrophe naturelle est appliquée par établissement professionnel et par événement, son montant fixé par la loi est susceptible d'être modifié.

L'établissement professionnel constitue l'ensemble des locaux professionnels couverts par un même contrat et sis à la même adresse.

Si votre établissement professionnel est d'une surface inférieure ou égale à 1500 m² cette franchise est fixée à 10% du montant des dommages matériels directs avec un minimum de 1 140 € (3050 € en cas de sécheresse-réhydratation des sols) et un maximum de 10 000 €.

Si votre établissement professionnel est d'une surface supérieure à 1500 m² cette franchise est fixée à 10% du montant des dommages matériels directs avec un minimum de 1 140 € (3050 € en cas de sécheresse-réhydratation des sols).

La surface est la surface réelle au jour du sinistre calculée conformément à la définition de la surface figurant aux conditions générales de votre contrat et qui est la suivante : Elle est calculée, pour chacun des bâtiments, « à la tombée de goutte d'eau » afin de tenir compte des auvents, appentis ou par exemple des hangars de type « parapluie ».

La franchise évènements climatiques (de type inondations) s'élève également à 10 % du montant des dommages avec un minimum de 1 140 €.

Le seuil d'intervention en Protection Juridique est de 228 €.

Cotisation annuelle TTC

Cotisation annuelle de référence HT		2 703,19 €	
dont catastrophe naturelle			410,45 €
dont protection juridique			93,38 €
dont frais de gestion			6,32 €
Taxes annuelles	+	305,82 €	
dont taxe attentat			6,50 €
Cotisation annuelle TTC	=	3 009,01 €	

Conseils prévention

En cas de risque météorologique, vous bénéficiez avec votre contrat d'alertes par SMS vous permettant d'accéder à des conseils de prévention pour vous protéger, ainsi que vos proches. Pour renseigner ou modifier votre numéro de téléphone mobile contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre espace en ligne sécurisé.



L'ASSURANCE DE VOS AUTOMOTEURS

Le coefficient de responsabilisation n'est plus appliqué. Il a été remplacé par le coefficient Bonus-Malus Parc qui présente l'avantage de pondérer l'évolution de votre cotisation en fonction de la sinistralité de votre parc d'engins assurés.

Votre coefficient Bonus-Malus Parc est de 0,78. Il est calculé en fonction de la sinistralité de l'ensemble de votre parc d'engins assurés (hors engins assurés de type Matériel tracté et Engins de tourisme rural) au cours des 3 dernières années. Un parc d'engins regroupe tous les engins assurés par PACIFICA appartenant à une même entité professionnelle avec une date d'échéance identique.

CONTRAT	CARACTERISTIQUES DU RISQUE	FORMULE ET OPTIONS SOUSCRITES	FRANCHISE																				
N° 9885634908	Tracteur DEUTZ 5100 105 CV DIN N° d'immatriculation : FH-850-ET Usage horaire annuel : entre 301 et 600	FORMULE TOUS RISQUES INTEGRALE Options : Bris de glace Immobilisation Dommages électriques et électroniques	Générale : 520 € Bris de glace : 260 € Dommages aux pneumatiques : 260 €																				
Cotisation annuelle TTC	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Cotisation annuelle de référence HT</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: right;">669,00 €</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>dont catastrophe naturelle</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">4,02 €</td> </tr> <tr> <td>Taxes annuelles</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td style="text-align: right;">95,91 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>dont taxe attentat</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">6,50 €</td> </tr> <tr> <td>Cotisation annuelle TTC</td> <td style="text-align: center;">=</td> <td style="text-align: right;">764,91 €</td> <td></td> </tr> </table>			Cotisation annuelle de référence HT		669,00 €		dont catastrophe naturelle			4,02 €	Taxes annuelles	+	95,91 €		dont taxe attentat			6,50 €	Cotisation annuelle TTC	=	764,91 €	
Cotisation annuelle de référence HT		669,00 €																					
dont catastrophe naturelle			4,02 €																				
Taxes annuelles	+	95,91 €																					
dont taxe attentat			6,50 €																				
Cotisation annuelle TTC	=	764,91 €																					
Vos avantages tarifaires	Vous bénéficiez d'un cadeau de franchise pour toutes les garanties de votre contrat (à l'exception de la garantie Catastrophes naturelles) ainsi, rien ne restera à votre charge lors du prochain sinistre. - Détention d'un contrat Multirisque Agricole ou Professionnelle et d'un contrat Santé ou Garantie Accidents de la Vie ou Arrêt de travail -10 %																						

CONTRAT	CARACTERISTIQUES DU RISQUE	FORMULE ET OPTIONS SOUSCRITES	FRANCHISE																				
N° 9885652908	Tracteur DEUTZ D6005 60 CV DIN N° d'immatriculation : 42GR46 Usage horaire annuel : entre 0 et 300	FORMULE MINI Options : Catastrophes naturelles Attentats matériels	300 €																				
Cotisation annuelle TTC	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Cotisation annuelle de référence HT</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: right;">53,60 €</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>dont catastrophe naturelle</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">0,13 €</td> </tr> <tr> <td>Taxes annuelles</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td style="text-align: right;">14,76 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>dont taxe attentat</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">6,50 €</td> </tr> <tr> <td>Cotisation annuelle TTC</td> <td style="text-align: center;">=</td> <td style="text-align: right;">68,36 €</td> <td></td> </tr> </table>			Cotisation annuelle de référence HT		53,60 €		dont catastrophe naturelle			0,13 €	Taxes annuelles	+	14,76 €		dont taxe attentat			6,50 €	Cotisation annuelle TTC	=	68,36 €	
Cotisation annuelle de référence HT		53,60 €																					
dont catastrophe naturelle			0,13 €																				
Taxes annuelles	+	14,76 €																					
dont taxe attentat			6,50 €																				
Cotisation annuelle TTC	=	68,36 €																					

CONTRAT	CARACTERISTIQUES DU RISQUE	FORMULE ET OPTIONS SOUSCRITES	FRANCHISE
N° 9885640908	Tracteur	FORMULE MAXI	300 €



CONTRAT	CARACTERISTIQUES DU RISQUE	FORMULE ET OPTIONS SOUSCRITES	FRANCHISE
	DEUTZ AGROTON M 130 CV DIN N° d'immatriculation : CN-355-WY Usage horaire annuel : entre 0 et 300	Options : Dommages aux pneumatiques Bris de glaces Dommages électroniques Catastrophes naturelles Attentats matériels	sans franchise pour le bris de glaces
Cotisation annuelle TTC	Cotisation annuelle de référence HT dont catastrophe naturelle Taxes annuelles dont taxe attentat Cotisation annuelle TTC		782,84 € + 111,11 € = 893,95 € 4,59 € 6,50 €

CONTRAT	CARACTERISTIQUES DU RISQUE	FORMULE ET OPTIONS SOUSCRITES	FRANCHISE
N° 9885643908	Tracteur JOHN DEERE 5105M 105 CV DIN N° de série : 1PY5105MCSF002588 Usage horaire annuel : entre 301 et 600	FORMULE TOUS RISQUES INITIALE Options : Bris de glace	Générale : 520 € Bris de glace : 260 € Dommages aux pneumatiques : 260 €
Cotisation annuelle TTC	Cotisation annuelle de référence HT dont catastrophe naturelle Taxes annuelles dont taxe attentat Cotisation annuelle TTC		496,52 € + 75,99 € = 572,51 € 3,58 € 6,50 €
Vos avantages tarifaires	- Détention d'un contrat Multirisque Agricole ou Professionnelle et d'un contrat Santé ou Garantie Accidents de la Vie ou Arrêt de travail -10 %		



CONTRAT	CARACTERISTIQUES DU RISQUE	FORMULE ET OPTIONS SOUSCRITES	FRANCHISE
N° 9885647908	Automoteur de récoltes Cueilleur ou ramasseur de fruits	FORMULE MAXI	300 €

CONTRAT	CARACTERISTIQUES DU RISQUE	FORMULE ET OPTIONS SOUSCRITES	FRANCHISE															
	FACMA C380S 80 CV DIN N° de série : DM2238MR3M01 Usage horaire annuel : entre 0 et 300	Options : Absorption de corps étrangers Dommages aux pneumatiques Passage sur dénivellation Catastrophes naturelles Attentats matériels																
Informations complémentaires	La garantie Bris accidentel du bloc moteur est acquise au contrat - jusqu'aux 1 000 heures d'utilisation ET - dans la limite de l'échéance principale suivant la 10ème année de mise en circulation de votre engin.																	
Cotisation annuelle TTC	<table><tr><td>Cotisation annuelle de référence HT</td><td>424,94 €</td><td></td></tr><tr><td>dont catastrophe naturelle</td><td></td><td>3,33 €</td></tr><tr><td>Taxes annuelles</td><td>+</td><td>60,33 €</td></tr><tr><td>dont taxe attentat</td><td></td><td>6,50 €</td></tr><tr><td>Cotisation annuelle TTC</td><td>=</td><td>485,27 €</td></tr></table>			Cotisation annuelle de référence HT	424,94 €		dont catastrophe naturelle		3,33 €	Taxes annuelles	+	60,33 €	dont taxe attentat		6,50 €	Cotisation annuelle TTC	=	485,27 €
Cotisation annuelle de référence HT	424,94 €																	
dont catastrophe naturelle		3,33 €																
Taxes annuelles	+	60,33 €																
dont taxe attentat		6,50 €																
Cotisation annuelle TTC	=	485,27 €																
Vos avantages tarifaires	Vous bénéficiez d'un cadeau de franchise pour toutes les garanties de votre contrat (à l'exception de la garantie Catastrophes naturelles) ainsi, rien ne restera à votre charge lors du prochain sinistre.																	

Dans le cadre de vos contrats, en cas de dommage garanti, vous avez la faculté de choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir.



L'ASSURANCE DE VOS VEHICULES PROFESSIONNELS

DETAIL DES GARANTIES ACCORDEES OU OPTIONNELLES	Formule TIERS INITIALE	Formule TIERS INTEGRALE	Formule TOUS RISQUES INITIALE	Formule TOUS RISQUES INTEGRALE
--	------------------------	-------------------------	-------------------------------	--------------------------------

LES ESSENTIELS

■ Responsabilité civile	Oui	Oui	Oui	Oui
■ Sauvegarde de vos droits et de ceux de vos victimes	Oui	Oui	Oui	Oui
■ Protection corporelle du conducteur	Oui	Oui	Oui	Oui
■ Assistance au véhicule (franchise kilométrique de 25 km du lieu de garage habituel en cas de panne)	Oui	Oui	Oui	Oui
■ Assistance aux personnes en déplacement (à partir de 50 km du domicile)	Oui	Oui	Oui	Oui
■ Attentats	Si option Bris de glace souscrite	Oui	Oui	Oui
■ Catastrophes naturelles	Si option Bris de glace souscrite	Oui	Oui	Oui
■ Incendie, Tempête	Non	Oui	Oui	Oui
■ Vol, Vandalisme	Non	Oui	Oui	Oui
■ Dommages accidentels, Grêle	Non	Non	Oui	Oui



LES OPTIONS

■ Bris de glace	Option	Oui	Oui	Oui
■ Marchandises, matériels et animaux transportés	Option	Option	Option	Option
■ Aménagement professionnel du véhicule	Non	Option	Option	Option
■ Assistance + (assistance au véhicule toutes causes sans franchise kilométrique, véhicule de remplacement)	Option	Oui	Option	Oui
■ Indemnisation+	Non	Non	Option	Oui
■ Panne+	Non	Option (1)	Option (1)	Option (1)
■ Frais d'immobilisation	Non	Option (1)	Option (1)	Option (1)

(1) Garantie réservée aux véhicules de moins de 6 ans au jour de la souscription



CONTRAT	CARACTERISTIQUES DU RISQUE	FORMULE ET OPTIONS SOUSCRITES	FRANCHISE																														
Véhicule professionnel N° 12291807908	RENAULT MASCOTT DT-426-JN Coefficient Bonus/Malus : 0,50 Lieu de garage : 46250 ST CAPRAIS	FORMULE TIERS INTEGRALE Options : Assistance +	540 € Bris de glace : sans franchise																														
Cotisation annuelle TTC	<table><tr><td>Coefficient de Réduction Majoration (CRM)</td><td></td><td>0,50</td></tr><tr><td>Cotisation annuelle de référence HT</td><td></td><td>464,30 €</td></tr><tr><td>Cotisation annuelle de référence après CRM HT</td><td></td><td>232,15 €</td></tr><tr><td> dont catastrophe naturelle</td><td></td><td>2,91 €</td></tr><tr><td> dont cotisation HT soumise à TVA</td><td></td><td>79,27 €</td></tr><tr><td>Autres Cotisations annuelles HT (Protection corporelle du conducteur, Assistance 25, Assistance +)</td><td>+</td><td>124,56 €</td></tr><tr><td>Taxes annuelles</td><td>+</td><td>60,71 €</td></tr><tr><td> dont taxe attentat</td><td></td><td>6,50 €</td></tr><tr><td>TVA (Taux 20,00 %)</td><td>+</td><td>15,85 €</td></tr><tr><td>Cotisation annuelle TTC</td><td>=</td><td>433,27 €</td></tr></table>			Coefficient de Réduction Majoration (CRM)		0,50	Cotisation annuelle de référence HT		464,30 €	Cotisation annuelle de référence après CRM HT		232,15 €	dont catastrophe naturelle		2,91 €	dont cotisation HT soumise à TVA		79,27 €	Autres Cotisations annuelles HT (Protection corporelle du conducteur, Assistance 25, Assistance +)	+	124,56 €	Taxes annuelles	+	60,71 €	dont taxe attentat		6,50 €	TVA (Taux 20,00 %)	+	15,85 €	Cotisation annuelle TTC	=	433,27 €
Coefficient de Réduction Majoration (CRM)		0,50																															
Cotisation annuelle de référence HT		464,30 €																															
Cotisation annuelle de référence après CRM HT		232,15 €																															
dont catastrophe naturelle		2,91 €																															
dont cotisation HT soumise à TVA		79,27 €																															
Autres Cotisations annuelles HT (Protection corporelle du conducteur, Assistance 25, Assistance +)	+	124,56 €																															
Taxes annuelles	+	60,71 €																															
dont taxe attentat		6,50 €																															
TVA (Taux 20,00 %)	+	15,85 €																															
Cotisation annuelle TTC	=	433,27 €																															
Vos avantages tarifaires	Le montant de la cotisation tient compte de votre réduction de : - Détention d'un contrat Multirisque Habitation, professionnel ou agricole chez PACIFICA : - 5,00 % - Avantage Bon Conducteur Professionnel (après application de votre CRM) : - 21,00 %																																
Conseils prévention																																	
En cas de risque météorologique, vous bénéficiez avec votre contrat d'alertes par SMS vous permettant d'accéder à des conseils de prévention pour vous protéger, ainsi que vos proches. Pour renseigner ou modifier votre numéro de téléphone mobile contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre espace en ligne sécurisé.																																	

DETAIL DES GARANTIES ACCORDEES OU OPTIONNELLES	Formule TIERS INITIALE	Formule TIERS INTEGRALE	Formule TOUS RISQUES INITIALE	Formule TOUS RISQUES INTEGRALE
--	------------------------	-------------------------	-------------------------------	--------------------------------

LES ESSENTIELS

■ Responsabilité civile	Oui	Oui	Oui	Oui
■ Sauvegarde de vos droits et de ceux de vos victimes	Oui	Oui	Oui	Oui
■ Protection corporelle du conducteur	Oui	Oui	Oui	Oui
■ Assistance au véhicule (franchise kilométrique de 25 km du lieu de garage habituel en cas de panne)	Oui	Oui	Oui	Oui
■ Assistance aux personnes en déplacement (à partir de 50 km du domicile)	Oui	Oui	Oui	Oui
■ Attentats	Si option Bris de glace souscrite	Oui	Oui	Oui



■ Catastrophes naturelles	Si option Bris de glace souscrite	Oui	Oui	Oui
■ Incendie, Tempête	Non	Oui	Oui	Oui
■ Vol, Vandalisme	Non	Oui	Oui	Oui
■ Dommages accidentels, Grêle	Non	Non	Oui	Oui

LES OPTIONS

■ Bris de glace	Option	Oui	Oui	Oui
■ Marchandises, matériels et animaux transportés	Option	Option	Option	Option
■ Aménagement professionnel du véhicule	Non	Option	Option	Option
■ Assistance + (assistance au véhicule toutes causes sans franchise kilométrique, véhicule de remplacement)	Option	Oui	Option	Oui
■ Indemnisation+	Non	Non	Option	Oui
■ Panne+	Non	Option (1)	Option (1)	Option (1)
■ Frais d'immobilisation	Non	Option (1)	Option (1)	Option (1)

(1) Garantie réservée aux véhicules de moins de 6 ans au jour de la souscription

CONTRAT	CARACTERISTIQUES DU RISQUE	FORMULE ET OPTIONS SOUSCRITES	FRANCHISE
Véhicule professionnel N° 10507266908	CITROEN C15 FV-107-KF Coefficient Bonus/Malus : 0,50 Lieu de garage : 46250 ST CAPRAIS	FORMULE TIERS INITIALE	sans franchise sauf assistance
Cotisation annuelle TTC	Coefficient de Réduction Majoration (CRM)0,50 Cotisation annuelle de référence HT283,06 € Cotisation annuelle de référence après CRM HT141,53 € dont cotisation HT soumise à TVA16,98 € Autres Cotisations annuelles HT (Protection corporelle du conducteur, Assistance 25) +106,30 € Taxes annuelles +47,03 € TVA (Taux 20,00 %) +3,40 € Cotisation annuelle TTC=298,26 €		
Vos avantages tarifaires	Le montant de la cotisation tient compte de votre réduction de : - Détention d'un contrat Multirisque Habitation, professionnel ou agricole chez PACIFICA : - 5,00 % - Avantage Bon Conducteur Professionnel (après application de votre CRM) : - 19,00 %		
Conseils prévention			
En cas de risque météorologique, vous bénéficiez avec votre contrat d'alertes par SMS vous permettant d'accéder à des conseils de prévention pour vous protéger, ainsi que vos proches. Pour renseigner ou modifier votre numéro de téléphone mobile contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre espace en ligne sécurisé.			



DETAIL DES GARANTIES ACCORDEES OU OPTIONNELLES	Formule TIERS INITIALE	Formule TIERS INTEGRALE	Formule TOUS RISQUES INITIALE	Formule TOUS RISQUES INTEGRALE
--	------------------------	-------------------------	-------------------------------	--------------------------------

LES ESSENTIELS

■ Responsabilité civile	Oui	Oui	Oui	Oui
■ Sauvegarde de vos droits et de ceux de vos victimes	Oui	Oui	Oui	Oui
■ Protection corporelle du conducteur	Oui	Oui	Oui	Oui
■ Assistance au véhicule (franchise kilométrique de 25 km du lieu de garage habituel en cas de panne)	Oui	Oui	Oui	Oui
■ Assistance aux personnes en déplacement (à partir de 50 km du domicile)	Oui	Oui	Oui	Oui
■ Attentats	Si option Bris de glace souscrite	Oui	Oui	Oui
■ Catastrophes naturelles	Si option Bris de glace souscrite	Oui	Oui	Oui
■ Incendie, Tempête	Non	Oui	Oui	Oui
■ Vol, Vandalisme	Non	Oui	Oui	Oui
■ Dommages accidentels, Grêle	Non	Non	Oui	Oui

LES OPTIONS

■ Bris de glace	Option	Oui	Oui	Oui
■ Marchandises, matériels et animaux transportés	Option	Option	Option	Option
■ Aménagement professionnel du véhicule	Non	Option	Option	Option
■ Assistance + (assistance au véhicule toutes causes sans franchise kilométrique, véhicule de remplacement)	Option	Oui	Option	Oui
■ Indemnisation+	Non	Non	Option	Oui
■ Panne+	Non	Option (1)	Option (1)	Option (1)
■ Frais d'immobilisation	Non	Option (1)	Option (1)	Option (1)

(1) Garantie réservée aux véhicules de moins de 6 ans au jour de la souscription